

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 304 Avenant n°2 à la convention entre la Ville et l'OTCP relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention annuelle portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme signée le 24 juillet 2020 avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris conformément à la délibération 2020 DAE 133 ;

Vu l'avenant n°1 portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme et encadrant l'utilisation d'une nouvelle subvention, signée le 4 décembre 2020, conformément à la délibération 2020 DAE 281 ;

Vu le projet d'avenant n°2 portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme et allongeant la durée de la convention qui l'encadre d'un an ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention entre la ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative au plan de soutien de la ville en direction des acteurs du tourisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de l'avenant à la convention entre la ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative au plan de soutien de la ville en direction des acteurs du tourisme sont approuvés.

Article 2 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO